

**DECISION DU BUREAU
Séance du 24 Février 2020.**

Date de la convocation : 11 Février 2020
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présent : 13
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le lundi 24 février 2020 à 10 heures,
Les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des Trois Banquets à Toulouse
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Jean Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE, Patrice RIVAL et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrick BOUBE et Robert MORANDIN.

**Décision n° BU20207 : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX EPARS (BT) ET DE
GRANDS TRAVAUX (AS)**

Nomenclature 1.1 Marchés publics

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14 en date du 3 juillet 2014 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés »,

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau que les marchés de travaux du SDEHG sont des marchés à bons de commande d'une durée totale de 4 ans. Les marchés actuellement en vigueur ont été notifiés le 5 juillet 2016 et concernent :

- Les grands travaux « AS » pour les opérations d'un montant supérieur à 15 000 € avec un découpage en 12 lots géographiques ;
- Les travaux épars « BT » pour les opérations d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € avec le même découpage en 12 lots géographiques ;

Vu la décision de la commission d'Appel d'Offres du 24 février 2020 à 8h30 de conclure un avenant de 4 mois pour chacun des lots géographiques des marchés en cours, soit un total de 24 avenants, jusqu'au 5 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les 24 avenants aux marchés de travaux AS et BT du SDEHG.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Pierre IZARD



Vu et affiché à la porte du SDEHG,
Le

05 MARS 2020

Résultat du vote :

Pour	13
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>